



COMITÉ DE SUIVI DE LA GESTION DURABLE DU LAC SAINT-JEAN

Pour publication immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un large consensus social se dessine autour d'un mode de gestion durable et collectif du lac Saint-Jean
Des enjeux qui dépassent la seule question de la stabilisation de ses berges

Saint-Henri-de-Taillon, le 16 octobre 2015 – Ce sont quelque 80 représentants d'organisations concernées par la gestion du lac Saint-Jean, qui ont exprimé hier soir leur adhésion à la proposition du Comité des parties prenantes sur la gestion durable du lac Saint-Jean, alors qu'est engagé le processus d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux par le MDDELCC (et par le BAPE) d'un futur *Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean* pour la période 2016-2026, tel que soumis par Rio Tinto Alcan. Le décret gouvernemental qui en découlera en 2016 devra jeter les bases d'une gestion durable du lac Saint-Jean et reconnaître le rôle et la responsabilité citoyenne tel que l'exige le milieu régional.

Après plusieurs séances de travail, le Comité des parties prenantes a présenté une proposition unanime de vision à l'ensemble des intervenants concernés par la gestion du lac Saint-Jean, hier soir à Alma, qui s'exprime ainsi :

Les parties prenantes de cette ressource collective sont associées à une nouvelle gestion de l'ensemble du bassin du lac Saint-Jean selon les principes du développement durable, en visant l'équilibre de ses écosystèmes, la minimisation de l'artificialisation de ses berges et la mise en valeur de tous ses potentiels de façon équitable.

Ce consensus affirme en particulier que la gestion durable du lac Saint-Jean ne peut avoir comme seul moteur des considérations économiques. Ce symbole identitaire est une ressource collective et l'optimisation de sa gestion doit reposer sur un meilleur équilibre entre les enjeux sociaux, économiques et environnementaux en cause.

Concrètement ce consensus implique notamment :

- Une clarification des droits et une plus grande responsabilisation des détenteurs de droits d'usage sur cette ressource afin de les rendre imputables des conséquences de leur gestion, indépendamment des droits de propriété des territoires impactés, considérant que cette ressource est un actif régional engageant l'ensemble de la communauté.
- La réaffirmation que l'eau est une ressource collective et, qu'en conséquence elle doit être **gérée collectivement** selon une approche écosystémique.
- Le programme de stabilisation des berges est fondamentalement la conséquence du mode de **gestion du niveau des eaux** du lac Saint-Jean. Il faut donc mettre au centre du débat « **le mode de gestion durable du lac Saint-Jean** » - **contrer l'érosion à la source** - pour être en mesure par la suite de proposer un programme de stabilisation des berges qui sera adapté à ce choix.
- Le maintien voire le développement des emplois industriels générés par l'énergie du bassin du lac Saint-Jean est un préalable. Sur ce plan, le développement d'une véritable filière de l'aluminium vert est un enjeu majeur pour la région. La mise en valeur des autres potentiels (faunique, récréatif, touristique...) doit dorénavant être considérée sur une base plus équitable et bénéficier des ressources appropriées à leur développement.

Le Comité de suivi : un leadership représentatif

Rappelons que le Comité de suivi de la gestion durable du lac Saint-Jean, composé des MRC de Lac-Saint-Jean-Est, du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine de même que de la Première Nation des Pekuamiulnuatsh, s'est engagé en février dernier, à jouer un rôle très actif et faire preuve de leadership dans ce débat. La mise en place d'un **Comité des parties prenantes représentatif de toutes les personnes et organisations concernées par la gestion du lac Saint-Jean en est une démonstration éloquent. De plus, tous ces acteurs comprennent l'intérêt et la pertinence de construire ce consensus social pour les générations futures.**

Ce consensus est cohérent avec les responsabilités des trois MRC qui composent le Comité de suivi en matière d'aménagement du territoire et de développement économique ainsi qu'avec la directive émise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la préparation de l'étude d'impacts.

Par ailleurs, le large consensus atteint, véritable pacte social, représente un atout majeur dans une stratégie mondiale de promotion d'un aluminium vert produit au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il exprime bien la volonté des parties prenantes non seulement de maintenir les emplois générés par le bassin du

lac Saint-Jean mais d'en créer de nombreux autres en misant sur un effort collectif concerté et plus équitable.

Le Comité de suivi s'est engagé à porter ce consensus auprès de toutes les instances décisionnelles concernées. Dans cet esprit, le Comité de suivi demande formellement que les préoccupations des parties prenantes soient intégrées au processus d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux en cours par le gouvernement du Québec.

-30 -

Source : André Paradis, préfet
MRC de Lac-Saint-Jean-Est
Président du comité de suivi de la gestion durable du lac Saint-Jean
Tél : (418) 668-3023 poste 2138